

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 149

présenté par

M. Poignant, M. Ollier, M. Jacob, Mme de La Raudière, M. Lenoir,
M. Grand, M. Gérard, M. Morisset, M. Lazaro, Mme Labrette-Ménager,
M. Saint-Léger, M. Lasbordes, M. Reynier, M. Fasquelle, Mme Vautrin,
M. Proriol, M. Almont, M. Boënnec, M. Nicolas, M. Herth, M. Raison et M. Couve

ARTICLE 13

Après le mot :

« dépenses »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« autres que celles mentionnées au (1) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de conséquence.